

République Française
Département du Puy-de-Dôme
Commune d'ORCET
Conseil Municipal du 23 septembre 2025

**OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION
DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Etaient présents (16) ou représentés (5) :

Dominique GUELON, Valérie ROUX, René GUELON, Martine MATHELY, Bernard DUCREUX, Francis GILBERT, *Christian GIRY représenté par Bernard DUCREUX*, *Michèle PINET représentée par Valérie ROUX*, Henri- Bénédicte BORREL, Bernard BOULINGUEZ, Jean-Paul BOUVIER, Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Sébastien MORANGE, Patricia FOUGERE, Magali LEWICKI, *Arnaud MITORAJ représenté par Martine MATHELY*, *Sophie PICOT représentée par Sébastien MORANGE*, Alexandra PIRON, Laurence RAGI, Aline TETEVIDE, *Valéry VIALARD représenté par Henri-Bernard BOULINGUEZ*,

Étaient absents (2) :

Xavier DUBOIS, Julie DURIEZ,

Secrétaire de séance : Valérie ROUX

Date de convocation du conseil municipal : 17 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 23

Quorum : 12

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2224-10 qui dispose que les communes ont l'obligation d'établir un zonage d'assainissement délimitant :

- les zones relevant de l'assainissement collectif,
- et les zones d'assainissement non collectif.

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.123-1 et suivants relatifs à l'enquête publique

Vu le plan de zonage d'assainissement en vigueur sur le territoire communal

Vu le projet de modification du plan de zonage d'assainissement de la commune

Vu le PLU de la Commune,

Vu le PLUI en cours d'adoption,

Considérant la nécessité d'adapter le plan de zonage d'assainissement à l'évolution des besoins de la commune et des projets d'aménagement,

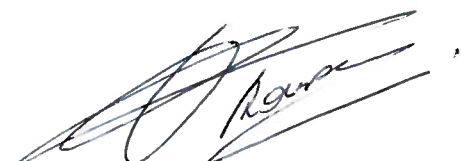
Considérant que la procédure de modification doit être précédée d'une enquête publique afin d'assurer l'information et la participation du public

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De solliciter** l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification du plan de zonage d'assainissement de la commune d'ORCET.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire de saisir Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme ou Monsieur le Président du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand en vue de la désignation d'un commissaire enquêteur.
- **De préciser** que l'enquête publique se tiendra en mairie d'ORCET, pendant une durée de 30 jours à des dates qui seront arrêtées ultérieurement par arrêté municipal.
- **De dire** que le projet de zonage d'assainissement sera mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, et qu'un registre sera tenu à disposition pour recueillir les observations du public.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne organisation de l'enquête publique et à signer tout document afférent à cette procédure.

Fait et signé à Orcet, le 27 septembre 2025

La Secrétaire de séance


Valérie ROUX



Le Maire,


Dominique GUELON

Délibération n°37062025

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le



ID : 063-216302620-20250923-37062025-DE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.